



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 23 mars 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 16 mars 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Manuel Pottier, David Le Doussal, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Bernard Nédellec, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Stéphane Guillevin, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Daniel Le Bras a donné pouvoir à Gérard Jambou
Gildas Le Bozec a donné pouvoir à Pascale Douineau
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Michaël Quernez
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger
Cindy Le Hen, absente à partir de 22 heures, a donné pouvoir à Isabelle Baltus

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Bernard Nédellec



10 - FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL : DEMANDE DE SUBVENTION**Exposé :**

L'article 59 de la loi de finances pour 2016 a institué un fonds de soutien à l'investissement local.

Ce fonds de soutien est composé de deux enveloppes :

- une première enveloppe est destinée au soutien des projets d'investissement des communes et des EPCI
- une seconde enveloppe est dédiée au soutien à des projets en faveur de la revitalisation de bourgs-centres

Les conditions d'éligibilité de ce fonds sont précisées dans la circulaire du 15 janvier 2016 :

- maîtrise d'ouvrage : elle doit être assurée par une commune ou un EPCI.
La seconde enveloppe restreint l'éligibilité aux communes faisant fonction de bourgs-centres et dont la population est inférieure à 50 000 habitants
- dépenses éligibles : dépenses d'investissement HT
- taux de subvention : il est au maximum de 80%, ce qui implique un autofinancement minimum de 20%
- montant de la subvention : minimum de 20 000€
- cumul : les crédits du FSIL peuvent être cumulés avec d'autres subventions d'Etat (DETR et FNADT..)
- calendrier : les opérations qui démarreront dans le courant de l'année seront privilégiées

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de solliciter le fonds de soutien à l'investissement local pour les travaux de reconquête du quartier historique de la basse-ville qui démarreront en 2016.

DEPENSES (HT)	Montant	RECETTES	Taux	Montant
Acquisitions immobilières	48 600€	Fonds de soutien à l'investissement local	80%	148 880€
Travaux	137 500€	Autofinancement	20%	37 220€
TOTAL	186 100€	TOTAL		186 100€

Proposition :

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le fonds de soutien à l'investissement local pour les travaux de reconquête du quartier historique de la basse-ville qui démarreront en 2016 pour un montant de 186 100€, sur la base du plan de financement sus-visé.

Avis favorable des commissions politique de la ville et environnement / eau et lutte contre les inondations du 8 mars 2016

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 16 mars 2016

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Pour expédition conforme
LE MAIRE,
Michaël QUERNEZ

de